



385, rue Sherbrooke Est
7^e étage, bureau 7118
Montréal (Québec) H2X 1E3

Québec, le 15 février 2016

M. Maxime Perreault

Secrétaire suppléant de la Commission de l'économie et du travail

Direction des travaux parlementaires

1035, rue des Parlementaires Édifice Pamphile-Le May

3^e étage, bureau 3.19

Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Demande de l'Association des économistes québécois dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 70

Monsieur le Secrétaire.

L'Association des économistes québécois est une association professionnelle à but non lucratif fondée en 1975 dans le but de répondre aux besoins et aux intérêts des économistes œuvrant dans divers secteurs d'activités au Québec. Elle ne représente aucun intérêt particulier et se veut non partisane.

L'Association souhaite faire valoir certaines considérations dans le cadre des travaux de la Commission de l'économie et du travail portant sur le projet de *«Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi»*. Plus particulièrement, l'Association est préoccupée par les certaines modifications proposées à la *«Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre»*.

Nous considérons qu'il y a lieu dans le cadre des modifications à l'étude de permettre à des associations professionnelles qui ne sont pas des ordres professionnels d'être reconnues comme organismes pouvant offrir de la formation auprès des leurs membres et autres clientèles. Nous demandons que les connaissances et les savoirs transmis dans le cadre de nos séminaires, colloques ou congrès soient reconnus comme moyen pour répondre aux objectifs de la «Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre».

Ne faisant pas partie d'un ordre professionnel nos membres n'ont pas d'obligations de suivre un nombre déterminé d'heures de formation. Toutefois, en tant que professionnels, ils ont le devoir d'être à la fine pointe des méthodes d'analyse et d'évaluation économique afin de conseiller adéquatement leurs employeurs sur des questions et des enjeux qui sont souvent d'une grande importance stratégique et financière.

Les économistes travaillent dans une grande variété de domaines et pour cette raison il n'existe pas de formation universitaire ou post universitaire pouvant répondre adéquatement aux besoins particuliers de connaissances et d'expertise qu'ils rencontrent au moment d'accéder au marché du travail et en cours de carrière. C'est ce besoin de formation continue que l'Association contribue à combler par les activités offertes à ses membres. Ces activités de formation sont offertes par des universitaires, des chercheurs, des spécialistes sectoriels de renom et par des personnes occupant ou ayant occupé des postes de responsabilité dans les secteurs privés ou publics. Constamment adaptée à l'évolution des besoins du marché, au progrès des techniques d'analyse et aux résultats des expériences en cours au Québec et à l'étranger, cette formation est grandement appréciée pour sa qualité et sa pertinence. Il s'agit d'un moyen important et à certains égards unique de mise à jour des compétences professionnelles des économistes québécois.

Toutefois certains employeurs peuvent ne pas retenir notre offre de formation du fait que l'Association n'a pas le statut d'organisme accrédité en vertu des dispositions de la «Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre». Cette situation a pour effet de malheureusement priver leurs employés d'un apport important de connaissances et d'amélioration de leurs compétences.

Voilà pourquoi nous demandons respectueusement à la Commission de considérer la possibilité d'élargir à des associations professionnelles comme la nôtre le privilège d'être reconnu comme organisme accrédité de formation et de développement en vertu de la «Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre».

Nous sommes à votre disposition et à celle des membres de la Commission de l'économie et du travail afin de faire valoir la pertinence de notre requête.

Veuillez accepter, M. le Secrétaire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur général


Bernard Barrucco